



# La Gazette de Champeaux

Bulletin municipal :

décembre 2021

Numéro 10



## Sommaire :

Le mot de Madame Le Maire.....	page 02
Compte-rendu du conseil municipal.....	page 03
L'installation du CCAS.....	page 05
La téléphonie 4G.....	page 05
Info du comité des fêtes.....	page 06
Rendez-vous à venir.....	page 07
Un peu d'histoire (suite).....	page 07



## Le mot de Madame le Maire:

Bonjour à toutes et tous,

L'hiver est là et les décorations de Noël sont mises en place pour accompagner les fêtes de fin d'année (merci à M. Jouenne, notre employé municipal intérimaire et au comité des fêtes).



Nous aurions tous souhaité nous retrouver, qui pour le « Noël des enfants » (prévu le 18 décembre), qui pour les traditionnels vœux (qui étaient prévus le 8 janvier). Mais voilà, cette année encore, l'épidémie nous contraint à la prudence. Nous distribuerons, dans la semaine de Noël, quelques friandises aux enfants qui auraient dû être présents au « Noël des enfants ». Nous partagerons ainsi, en comité réduit, ces moments tant attendus par petits et grands.

Ne nous laissons pas pour autant gagner par la morosité et la déception... Des occasions ne manqueront pas cette année.

Les dossiers avancent : l'antenne, la fibre, le défibrillateur, les projets (vélo...). La commune se modernise et s'équipe pour le bien-être de tous.

Finalement, soyons prêts à entrer dans 2022 avec enthousiasme et optimisme car des possibles restent à accomplir.

C'est dans cet esprit que je vous adresse mes souhaits de joyeuses fêtes de fin d'année à tous et à votre entourage



**Sophie Julien Farcis**  
**Maire de Champeaux**

## Synthèse du compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2021 :



**Voici une version synthétique du conseil, retrouvez la version complète sur le site de la mairie ou à l'affichage dans les vitrines de la mairie.**

### Informations :

- \* Report du dernier point concernant le Programme Local de l'Habitat (PLH) à une date ultérieure.
- \* Suppression de la régie de recette des gîtes et du tennis, reprise de la gestion par la mairie.
- \* Annulation du « Noël des Enfants ». Envoi d'un courrier en début de semaine aux familles ayant des enfants scolarisés jusqu'en fin de primaire sur la commune (plus 4 enfants trop petits pour être scolarisés).
- \* Annulation des voeux prévus le 8 janvier 2022. A réfléchir à une autre forme de rencontre à un autre moment.
- \* La carte de voeux de la commune cette année a été réalisée par Joséphine Pannard, artiste locale.
- \* Refonte des cartes électorales en vue des prochaines élections et donc mise à jour des listes. Il y aura donc un changement de numérotation.
- \* Distribution d'un courrier de B.SORRE, député de la Manche, pour les élus.



I – ADMISSION EN CRÉANCE ÉTEINTE SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT: imposée car consécutive à une décision de justice, montant 244.60€

II – ACCEPTATION DE L'ENCAISSEMENT DE DONNS: 19,45€ à encaisser, mais il manquait une délibération pour pouvoir le faire. Dont acte.

III- DÉCISION MODIFICATIVE POUR PAYER LES FRAIS DE SCOLARITÉ: Des factures d'un montant total de 10901,85€ sont arrivées en mairie, et nécessitent une modification de lignes budgétaires pour les honorer.  
voir les deux points ci-après.



IV – PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE SARTILLY-BAIE-BOCAGE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021:  
5 enfants à 780.37€ soit 3901.85€.

V – PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE CAROLLES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021.  
7 enfants à 1000€ soit 7000€

VI – DÉCISION MODIFICATIVE POUR PAYER LA TAXE D'AMÉNAGEMENT. Remboursement à la Direction Départementale des Finances d'un trop perçu de 1302.71€ suite à des travaux non réalisés par un particulier. Modification de lignes budgétaires pour honorer ce paiement.

VII- DÉCISION MODIFICATIVE POUR PAYER DES REMBOURSEMENTS DE SUBVENTIONS SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT. modification de lignes budgétaire pour honorer le remboursement de subventions, vote du 14 septembre 2021.

VIII- PROTOCOLE APPROBATION PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX. dans un souci de logistique et d'organisation et pour éviter les oublis de signature, Madame le Maire propose au conseil d'envoyer les comptes-rendus des procès-verbaux sous huitaine, et qu'une semaine après réception de ces derniers, si pas de retour des élus, on considérera qu'ils sont validés par tous.



IX-TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « INFRASTRUCTURE(S) DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) » AU SDEM50.

Autorisation de signature de la convention de transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SDEM50 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

### QUESTIONS DIVERSES

• Mme ROBIN demande si le salaire de Mme BONNAUD est toujours pris en charge par Cérences et si M. PAISANT est lui aussi embauché et s'il est toujours en arrêt.

Madame le Maire lui répond que Mme BONNAUD est embauchée sur Champeaux depuis le 4 septembre 2021 et M. LEGATHE précise que M. PAISANT est en période de stagiairisation pendant 1 an, remplacé par

M. JOUENNE le temps de son arrêt. Il précise également que si son arrêt est supérieur à 51 jours, son stage sera reporté d'autant de temps que l'arrêt.

● Madame le Maire fait lecture d'un courrier de l'AESN qui précise que la commune est à jour de ses dettes au 08/12/2021 et que tous les titres sont soldés.



● Madame Le Maire informe Mme ROBIN que nous avons reçu en mairie un retour de la Poste de son courrier perdu concernant sa convocation, ainsi que la notice explicative, du précédent conseil et lui propose de le consulter si elle le souhaite.

● Madame JULIEN-FARCIS présente l'intervention de M. OZOUF, de la commission Bocage de Granville Terre et Mer, dont le but est de faire un diagnostic sur l'état des haies (espèces, biodiversité, état des liens coopératifs...). Il est intervenu sur la commune la semaine du 29 novembre 2021.



● M. SPAGNOL a communiqué le bilan 2021 de la campagne de sensibilisation pour une meilleure préservation des récifs d'Hermelles de la Côte Est de la Baie du Mont-Saint-Michel.

Il semble que le site au pied des falaises soit assez dégradé dû à une grosse pratique de grattage dans le cadre de la pêche à pied.

M. JOLLY souhaite être destinataire de ce bilan.

M. LEGATHE demande si ce bilan peut être diffusé plus largement, comme sur le site de la commune par exemple.

Madame Le Maire dit qu'elle se renseignera auprès de M. SPAGNOL pour savoir si c'est un document interne ou s'il peut être diffusé.

● Madame Le Maire informe le conseil qu'une enquête statistique a lieu pour la future Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Granville Terre et Mer pour l'année 2022.

Ce service sert à aider des personnes qui n'auraient pas les moyens techniques et financiers pour améliorer leur habitat. Entre 2017 et 2021, cette opération a permis la rénovation de 374 logements, pour un total de 8.2 millions d'euros de travaux subventionnés à 50% par les différents partenaires.

L'idée est de la diffuser auprès du plus grand nombre, via le site internet, en accès papier à la mairie...

● M. LEGATHE informe le conseil que les travaux de l'Antenne Relais Orange ont commencé (le béton est coulé, attente de séchage pour la pose du mât). Il n'y a pas de retard pour l'instant, la date de livraison de l'antenne 4G est toujours fixée en juillet.

M. LEGATHE précise qu'il est souvent questionné par rapport à ce service. Il informe le conseil qu'il reprendra toutes les réponses apportées dans la gazette de ce mois-ci et invite les Champelais à continuer à le contacter si besoin.

● M. LEGATHE rajoute qu'un défibrillateur a été acheté (2274€), avec un financement par la Caisse Locale GROUPAMA de l'Eperon Sartillais à hauteur de 500€.

Il est opérationnel et installé à l'extérieur, sur le mur de la Mairie donnant sur le cœur du bourg. C'est un modèle accessible à tous car il dicte tout ce qu'il y a faire pour une bonne utilisation.

C'est le même modèle que la commune de St Jean-Le-Thomas, permettant d'avoir une cohérence de matériel sur le territoire.

La Mairie recherche auprès des Pompiers ou de la Croix Rouge, une proposition de formation à l'utilisation de cet équipement, ainsi qu'un rappel aux gestes de premiers secours.



● M. LEGATHE demande si des élus seraient intéressés pour se mobiliser sur le projet «Aire de Jeux». M. JOLLY se propose.

● M. JOLLY revient sur la décision d'annuler le « Noël des enfants ». Il est d'accord avec cette décision, mais aimerait qu'il y ait quand même une action, un petit geste envers les enfants. Il propose de faire une distribution de petits paniers (chocolat, clémentines,...).

Madame le Maire dit que cela concerne 17 familles différentes (24 enfants jusqu'à 11 ans, fin de primaire).

M. JOLLY demande si le conseil lui donne la permission de se renseigner sur la faisabilité et le coût de cette action, en partant sur un principe de 10 à 15€ par enfant.

Le conseil accepte et M. PORTAIS se propose de l'aider à organiser cette action.

● M. JOLLY souhaite évoquer le problème de la divagation des chèvres, rue d'Incoville.

M. LEGATHE dit que plusieurs démarches ont été entreprises, mais que c'est compliqué de régler le problème comme cela.

-Soit les chèvres sont vues par les Gendarmes sur le domaine Public et ils peuvent verbaliser.

-Soit elles sont sur un domaine privé, et dans ce cas de figure, ils ne sont plus compétents.

-Soit Madame Le Maire avec son pouvoir du Maire, peut les faire mettre en fourrière lorsqu'elles sont en divagation sur le domaine public.

M. JOLLY demande qui sera responsable en cas d'accident de la route dû à cette problématique.

Madame Le Maire répond que c'est le propriétaire qui sera responsable dans ce cas de figure.

● M. JOLLY informe que le poteau Orange route de la Parisière est toujours à 2 doigts de tomber. M.LEGATHE répond que la secrétaire de Mairie a déjà appelé 5 fois le service pour signaler le problème ! M. PORTAIS propose de prendre ce dossier en charge et de rappeler les services compétents.

● Mme LETELLIER informe le conseil qu'un motard (moto cross jaune et rouge) s'amuse dans ses champs de blé et les dégrade sérieusement. Cela s'était déjà produit précédemment avec une interruption fin novembre pour recommencer vendredi dernier.  
Un signalement a été fait en gendarmerie.



La séance est levée à 22h26

## Installation du C.C.A.S :

Séance du 22 novembre 2021

Les membres: Mme Sophie JULIEN-FARCIS, Mme Marie-Claire BIÉ, M. Damien BORDEAUX, Mme Claudine GIARD, Mme Dominique GRETHEN-SEZILLE, M. Thierry JOLLY, M. Christophe LANGLOIS, Mme Yvonne LETHIMMONIER, Mme Nicole LAUNEY, Mme Annabelle BOUCHAUD, M. Cédric GODEFROY.

### INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.



Mme Sophie JULIEN-FARCIS, Présidente du C.C.A.S., rappelle que cette réunion aurait dû avoir lieu bien plus tôt, que la désignation des membres du C.C.A.S. (élus et membres extérieurs au Conseil) aurait dû être effectuée dans les 2 mois qui suivent l'installation du Conseil. Le retard s'explique par les difficultés rencontrées à l'automne 2020. Le budget 2020 a finalement été voté par le Conseil Municipal, le budget C.C.A.S. étant un budget annexe du budget principal.

Elle propose de procéder à l'élection du vice-président et avance le souhait qu'il s'agisse de quelqu'un hors des élus. M. Damien BORDEAUX est élu au poste de vice-président.

### POINT BUDGETAIRE PRESENTEE PAR LA PRESIDENTE

Le C.C.A.S. dispose de 25000 euros dont 21000 euros d'excédent reporté, ce qui permet d'assister/ d'aider sur plusieurs années, d'envisager de mettre en place une véritable politique sociale sur la commune. Le budget possède des ressources propres.

La majorité des dépenses à prévoir lors de cette séance sont des demandes de subventions. Le Conseil Municipal avait voté le 27 avril et approuvé que les demandes de subventions touchant à la sécurité et à l'animation culturelle soient prévues sur le budget de la commune.

Les demandes de subventions liées à des thématiques plus sociales ou de santé avaient été reportées sur le C.C.A.S. afin qu'il en assume le poids pour soulager le budget communal, et parce qu'il paraissait cohérent d'y orienter ces prises en charge.

### Au cours de la réunion :

- \* A été voté un certain nombre de subventions pour des associations,
- \* A été décidé l'adhésion à la Convention Territoriale Globale avec la CAF
- \* A été décidé d'une planification d'une réunion trimestrielle du bureau du CCAS.
- \* L'association le Champöthon: 300 euros.
- \* Et comme dans chaque réunion des questions diverses hors ordre du jour ont été débattues.



## La téléphonie 4G :

### Les travaux de l'antenne 4 G ont débuté !

Lundi 6 décembre 2021, les pelleteuses et tracteurs se sont mis au travail. Le défrichage, le terrassement, la stabilisation des accès ainsi que les coffrages pour les dalles de béton ont été réalisés en deux journées. Le 9 décembre 2021, les dalles (pour l'antenne et le local technique) ont été coulées. Nous en sommes donc à la période de séchage du béton, avant la pose du pylône de l'antenne.

Pour l'instant, nous sommes dans les délais annoncés par l'entreprise chargée de la réalisation de ce projet.



### Quelques petites précisions au sujet du fonctionnement futur de l'antenne.

Il est important de souligner que la commune n'a pas eu le choix de l'opérateur gestionnaire de l'antenne (Orange). Nous n'avons d'ailleurs jamais été démarchés, ni avant, ni depuis par d'autres opérateurs.

Alors quelles conséquences probables pour les champelais ?

Tout d'abord, il est sûr que tous ceux qui ont un abonnement mobile chez Orange bénéficieront directement de l'arrivée du signal téléphonique lors de sa mise en service. Pour les autres, seul l'opérateur Orange sait à quel moment il autorisera l'installation des équipements d'autres opérateurs sur son pylône.

### Quelles conclusions en tirer ?

Comme dit le dicton populaire « Chacun voit midi à sa porte ». Donc les choix que vous avez faits ou que vous aurez à faire, que ce soit pour la téléphonie ou l'internet, vous appartiennent et sont forcément dictés par vos critères personnels d'appréciation du coût, de la qualité des services etc., des différents opérateurs. Ils ont pour conséquence, lors de l'arrivée d'un seul opérateur, de générer de la frustration ou de la satisfaction.

### Pour autant tout est-il perdu ?

En ce qui concerne la téléphonie mobile, il y a fort à parier qu'Orange sera intéressé de prendre des abonnements à la concurrence, et fera peut-être des conditions pour ceux qui voudront migrer chez eux. Aujourd'hui la portabilité des numéros permet de ne pas avoir à ameuter la terre entière pour prévenir de votre changement. Les changements d'opérateurs se font aussi assez facilement pour peu qu'on ne soit pas encore sous le coup d'un engagement de plusieurs mois, lié à des conditions tarifaires d'achat de mobile. Donc, il sera peut-être intéressant de basculer chez ce fournisseur, le temps que les autres arrivent, et de bénéficier d'une possibilité de téléphoner de chez soi dans des conditions de confort incomparables.



Pour l'internet, la question se pose un tout petit peu différemment. La téléphonie mobile en 4G inclus aussi la possibilité de se connecter à internet avec des débits tout à fait conséquents. Reste à savoir quel consommateur d'internet vous êtes : soit pour de l'envoi et réception de mails soit consommateur de séries sur des plateformes de streaming. En fonction, il faudra s'assurer que les volumes de données comprises dans le forfait téléphonique vous conviennent. Cela vous orientera pour le choix futur lorsque la fibre optique sera commercialisée à Champeaux (ouverture commerciale fin 2022, source manche numérique). Là encore, vous aurez des choix d'opérateurs à faire. Mais contrairement à la portabilité des numéros de téléphone, vos adresses mails sont captives par votre opérateur. Donc, si vous ne l'avez pas déjà fait, pour vous affranchir des problèmes d'adresses liées aux opérateurs, basculez vers des fournisseurs d'adresses gratuites, vous ne changerez plus, même si vous modifiez plusieurs fois vos fournisseurs d'accès !

### Info du comité des fêtes :



Le Comité des Fêtes prévoit de distribuer des branches de sapin pour les Champelais qui en feront la demande. Ils pourront ainsi décorer leur devanture/clôture.

Les branches seront à récupérer au Café de Pays, ou livrées pour les personnes à mobilité réduite. Tous les hameaux sont éligibles ! Faites votre demande soit en mairie, soit au Café de Pays dès maintenant.



## Rendez-vous à venir :

- \* Conseil Municipal le mardi 11 janvier 2022, 20 h 30.
- \* Assemblée Générale du Comité des Fêtes le janvier 25 janvier



## Un peu d'histoire : (suite)

### LES SEIGNEURS DE CHAMPEAUX

#### 1) PUISSANCE DES SEIGNEURS

Le seigneur patron protecteur de la paroisse était en 1570 l'écuyer Jacques de la Hache, fils de Guillaume, marié le 18 septembre 1566 à Vincente de Gaulay. Il en eut douze enfants. Sept moururent avant l'âge de 5 ans et 3 périrent de la peste. Deux seulement atteignirent l'âge d'homme.

Il avait également deux frères, François, marié à Jeanne Destouches et Pierre, sieur de la Faverie, époux de Denise Hourtepot. L'aveu qu'il rendit à Charles IX, à la mort de son père, nous donne une idée de l'importance de ses biens et de ses prérogatives.

«Du roi, notre sire, en sa très noble souveraine obéissance, en la vicomté d'Avranches et duché de Normandie, JE, Jacques de la Hache, écuyer, confesse et avoue tenir par foi et hommage lige la terre et seigneurie de Champeaux sur mer qui est un cinquième de chevalier et de Roumilly. Les dites seigneuries ont toutes dignités et libertés qu'un fief noble peut avoir telles que manoir, colombier, place du moulin à eau et moulin à vent avec domaine fieffé et non fieffé, ce dernier contenant 75 acres (60 ha) tant en pourpris dudit manoir et colombier en jardins et plants fruitiers, qu'en terres labourables, prés, bois et fûtaies, droit aux vallées et aux falaises avec mes hommes, lequel domaine je tiens en ma main.

Le domaine fieffé contient 50 acres environ formant les fiefs de la Hurie, d'Incoville, des Roches, Salmon Turmel, au Noble de Lourrière, de Grain de Mel, au Coin d'Acier, de la Croute Allain, Aubin, au Pelletier, de la Croix-Toussaint, Borel, Bonneville, Typhaigne, de la Potinière, du Chesnay, Maréchal au Danois de la Hoguelle, Gosse, etc...

Tant en 25 aînesses qu'en plusieurs arrière-fiefs tenus par plusieurs hommes qui m'en doivent tous droits et devoirs seigneuriaux comme reliefs, treizièmes aydes coutumiers, foi et hommages et me paient rentes de plusieurs et diverses espèces et à plusieurs termes — savoir :

1° En deniers, au terme St-Michel au mois de Septembre, 48 livres et au terme de St-Martin, 14 livres.

2° En avoine : 12 rûches de la dite mesure.

3° En froment : 44 rûches, mesure de Genêts.

4° A la fête St-Simon et Jude, une oie grasse ou 2 sols.

5° A Noël : 85 gélines et à Pâques : 1 chapon, à la Pentecôte : 538 oeufs et 11 poulets.

Et sont mes dits hommes sujets à aider à faner, charroyer, tasser les foins croissants dans mes prés et mettre au fenil de mon dit manoir; et sont aussi sujets à aller moudre leurs bleds à mes dits moulins, à ceux à vent, iceux étant en état en payant mouture et sont encore sujets à aller querir les tournants des dits moulins à la banlieu et sont encore sujets à payer à notre sire le roi, la cinquième partie d'un écu deux tiers qui est 20 sols tournois pour une rente.

Les tenants de noble homme Pancrace Louvel, sieur de Bréquigny, Bertrand de Poilvilain, sieur de la Héricière, paieront le reste dudit écu deux tiers. Laquelle rente passe par la main du prévôt de Bréquigny qui est tenu d'en faire l'acquit à la recette du domaine de notre sire le ROY, à Avranches.

Et avec ce, je dois faire le cinquième d'un chevalier toutes les fois que le roi notre sire en requiert le service. A ce moyen les hommes et tenants des dites seigneuries de Champeaux, Bréquigny, la Rochelle et la Héricière sont quittes par toute la vicomté d'Avranches, des coutumes pour ce qu'ils vendent et achètent.

Sur tout ce que j'ai dit, j'ai déclaré ce qui dépend de la seigneurie de Champeaux qui m'est échue à la mort de Guillaume de la Hache, écuyer, mon père et duquel fief, les reliefs et aydes ont été acquittés comme ils sont échus et payés aux commissaires nommés par sa majesté. J'ai signé le présent aveu de



mon propre signe et scellé du scel et cachet de mes armes : «de la HACHE».

Cette sieurie jouissait encore des rentes et redevances suivantes :

1° Deux chandelles de suif vert portées au banc seigneurial et allumées à la messe de minuit de Noël et posées sur deux flambeaux que les débiteurs devaient aller prendre au château (rente créée le 4 septembre 1594).

2° Deux deniers, portés à la messe de minuit au banc et à la main du seigneur, et deux deniers pareillement à l'office du jour, puis les jours de la circoncision, des rois, de la fête patronale et de la Toussaint.

3° Un rameau porté au banc seigneurial le dimanche de Pâques. 4° Une paire d'éperons le jour de St-Michel.

5° Une paire de Gants portés au banc seigneurial le jour St-Martin. En plus de leurs fiefs très importants hors paroisse, les de la Hache possédaient donc, environ, le quart de Champeaux sur lequel existaient en outre les fiefs appartenant aux Boisyvon, au sieur du Tanu, aux Hérault, sieurs de Glatigny, aux évêques d'Avranches (terrain de chasse), à la maladrerie St Blaise (40 vergées). De rares terres de franc-allevu semblent appartenir aux Coupard et aux Huault.

## 2) VIE DES SEIGNEURS

Les seigneurs partageaient leur temps entre une vie dissipée bien au-dessus de leurs moyens et la guerre contre les protestants. Avec la dot de sa femme, Jacques de la Hache entreprit la construction d'un nouveau château et acheta Roumilly, l'année même de son mariage, en 1566. La construction du château était loin d'être terminée à sa mort en 1589.

Jacques, seigneur patron, mourut au combat le 22 septembre 1589, près de Caen, où il fut enterré dans l'église St-Pierre.

Son frère Pierre, capturé par les protestants auprès de Granville fut exécuté le 6 octobre 1592.

François fut assassiné le vendredi saint 8 Avril 1594 par François Hérault, sieur de Glatigny. Celui-ci mourut le lendemain tué par les amis du précédent.

A la mort de Jacques, sa veuve restait donc avec deux enfants : Pierre âgé de 16 ans et Gilles âgé de 6 ans.

Dès qu'il eut atteint sa majorité, Pierre, successeur légitime, obligea sa mère à revendre Roumilly et en compensation lui abandonna la Parisière, lui paya une rente de 33 écus et 20 livres et prit à sa charge son frère Gilles.

Moyennant quoi il devint seigneur patron et prit en mains la Grande seigneurie qui s'augmenta en 1597 de terres confisquées sur les biens de Charles de Boisyvon pour le meurtre de Michel Huault. Dès l'année suivante il revend ces biens au fils du meurtrier.

Peu après il retire des mains des descendants des de la Bellière, le fief de la Faverie où il s'installe avec son frère, puis vend la Grande seigneurie aux de Ste Marie (parents par alliance) moyennant 9 000 livres.

Jean de Ste Marie, l'acquéreur, ayant peu d'estime pour son vendeur, le traite en vassal et lui conteste ses titres honorifiques. Un procès est intenté qui accorde le titre de seigneur patron aux de Ste Marie ainsi que le premier banc à l'église. Le deuxième est concédé aux de la Hache. Fort de ce précédent, Roland Hérault, devenu l'ennemi juré des de la Hache depuis le règlement de comptes du 8 avril 1594, intente à son tour un procès pour la place à l'église, mais le perd.



**LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO...**

### Contacts :

Mairie : 02 33 61 90 38

site web: [www.champeaux50.com](http://www.champeaux50.com)

Email: [mairie-de-champeaux@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-champeaux@wanadoo.fr)

Facebook: [www.facebook.com/Mairie-de-Champeaux-Manche/](http://www.facebook.com/Mairie-de-Champeaux-Manche/)

**Vous pouvez contacter la mairie par téléphone: Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.**

**L'accueil du public est le mardi de 14h à 17h, le mercredi de 10h à 12h, le jeudi de 17h à 19h, les 1er et 3ème samedis du mois de 10h à 12h. La prise de rendez-vous avec un élu est possible en dehors de ces horaires.**